

Peine capitale

Comment pourrais-je adopter une loi qui dit qu'un juge doit décider de la vie ou de la mort? Je ne peux pas le faire moralement. J'ignore pourquoi je devrais donc laisser un juge ou un jury en décider.

Je vous le demande, monsieur le Président, si la peine capitale est rétablie, est-il juste de s'attendre à ce qu'un médecin s'assure que quelqu'un a été pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive et le déclare mort? Devrions-nous nous attendre à ce qu'un médecin le fasse, que la méthode d'exécution soit la pendaison, la chaise électrique ou une injection létale? Est-il juste de forcer des médecins à accomplir cet acte non civilisé? Ce n'est pas juste. Je ne le ferai pas. Comment puis-je adopter une loi qui dit que nous nous attendons à ce que des médecins le fassent?

Est-il juste de s'attendre à ce qu'un ministre du culte, un révérend ou un prêtre soit sur place quand quelqu'un est exécuté, pour lui donner les derniers sacrements, pour tenter de le reconforter? Ce n'est pas juste.

Je vous le demande, monsieur le Président, est-il moralement juste de laisser un condamné dans sa cellule pendant des années et des années alors que les procédures d'appel s'éternisent et que la date d'exécution est constamment retardée? Les députés de la Chambre croient-ils réellement en ce genre de torture? Je leur demande s'ils croient en ce genre de torture qui est infligée à un condamné à mort.

Je demande également si les députés croient réellement qu'il est juste, pour les membres de la famille de la personne condamnée, de voir leur frère, leur soeur, leur père, leur mère, leur cousin ou leur bien-aimé attendant pendant des semaines, des mois et des années dans sa cellule, pendant que l'on épuise toutes les possibilités d'appel?

Enfin, je pose la question suivante aux députés à la Chambre des communes: un député s'offrirait-il pour jouer le rôle de bourreau? Quelqu'un doit appuyer sur la gâchette ou sur le bouton. Je pense que personne à la Chambre ne le ferait.

M. Gagnon: Si, quelqu'un ici même le ferait.

M. Holtmann: Oui, je le ferais.

M. Nystrom: Le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) le ferait, de même que le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann). Il y a des exceptions. Ils se porteraient volontaires pour être bourreau, pour appuyer sur le bouton.

M. Gagnon: Un million de Canadiens ont fait la guerre et ne veulent pas lutter contre le crime.

M. Nystrom: Presque tous les députés refuseraient de le faire. Dans ces conditions, comment peuvent-ils voter en faveur d'un projet de loi qui oblige quelqu'un d'autre à le faire?

M. Holtmann: Si vous étiez là, nous le ferions.

● (1210)

M. Nystrom: Il y a eu au Canada des bourreaux qui se sont suicidés à cause du travail qu'ils devaient faire. Il y en a d'autres qui ont vécu toute leur vie un véritable enfer.

Monsieur le Président, si nous ne pouvons pas exécuter les criminels nous-mêmes, comment pouvons-nous adopter une loi qui oblige un autre membre de notre société à le faire?

Nous vivons dans une société civilisée, dans un pays admirable. Je pense que nous devons maintenant tenter de relever les normes morales qui gouvernent notre société. L'histoire nous jugera sur notre décision à ce sujet. Dans bien des années, lorsqu'on me demandera quelle était ma position dans ce débat historique, je pourrai dire avec fierté que j'étais du côté de la décence, des grands principes moraux que défend notre société, de la démocratie et de la justice; je n'étais pas du côté de ceux qui veulent ressortir l'échafaud pour que le Canada se rapproche du genre de société qui existe en Union soviétique, en Chine, en Irak, en Turquie, en Iran, en Afrique du Sud, au Chili ou dans d'autres pays d'Amérique du Sud. Je ne crois pas en ce genre de société. Je pense que la population canadienne, lorsqu'elle réfléchira à la question, conclura en grande majorité que la peine capitale est moralement condamnable et qu'elle est dangereuse pour la nation canadienne.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion de M. Nystrom. La présidence juge la motion d'amendement conforme au Règlement.

Questions ou commentaires?

Reprise du débat. Le député de London-Est (M. Jepson) a la parole.

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de prendre la parole aujourd'hui devant la Chambre au sujet de la peine capitale, question qui fait appel à des convictions profondes dans les deux camps. Quelle que soit la position que l'on adopte, il ne faut pas invoquer de grands principes moraux. Les partisans des deux camps ont des convictions profondes. Il ne faut pas qu'un côté prétende avoir la morale pour lui seul.

Au cours de discussions sur ce sujet avec l'ancien solliciteur général, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), ainsi qu'avec M. Edward Greenspan, nous avons reconnu tous les trois que les statistiques n'étaient pas plus probantes d'un côté que de l'autre.

Je suis pour la peine capitale dans le cas des meurtres au premier degré, c'est-à-dire des meurtres prémédités. Je pense que les tribunaux doivent avoir la possibilité de l'imposer. Le gouvernement doit préciser clairement que la société ne tolérera pas que l'on tue quelqu'un avec préméditation. Il faut bien faire comprendre que le caractère sacré de la vie constitue l'une de nos préoccupations principales.

Aujourd'hui, monsieur le Président, on attache de plus en plus d'importance aux droits de l'accusé à titre d'individu. Mais que fait-on des droits collectifs et de la protection de l'ensemble de la société? Ces droits ne doivent-ils pas eux aussi être pris en considération et protégés?